



Ce lundi, le prix du bitcoin a connu un plus haut historique en frôlant les 20 000 dollars.

Beaucoup de questions à résoudre avant de lancer un euro numérique

Le succès des monnaies virtuelles, à commencer par celui du bitcoin, est suivi de près par les Banques centrales du monde entier. Leur attention a redoublé quand Facebook a annoncé, en juin 2019, le lancement de "sa" monnaie dénommée Libra. Voyant leur rôle d'émetteur de monnaie remis en cause, les banques centrales sont ainsi acculées à réfléchir à une forme numérique de leur devise, certains comme la Banque de Chine ayant lancé un projet pilote de ce qu'on appelle une CBDC (*central bank digital currency*).

Dans une étude parue en octobre, la Banque centrale européenne (BCE) se montre néanmoins prudente sur ses intentions. "Pour garantir l'obtention de réponses significatives aux questions en suspens soulevées dans ce rapport, l'Euro-système examinera l'opportunité de lancer un projet d'euro numérique vers la mi-2021, avec le lancement éventuel d'une phase d'enquête visant à développer un produit minimum viable", peut-on lire dans cette étude.

Car comme le souligne Moody's Investors Service, le lancement d'une monnaie numérique n'est pas sans risque. "Si les banques centrales ne s'adaptent pas, le comportement des consommateurs pourrait de toute façon changer et ainsi miner leur rôle. Cependant, si elles s'adaptent trop vite,

elles pourraient perturber le système financier en sapant le rôle de la banque commerciale", peut-on lire dans la note d'analyse publiée par Moody's.

Dilemme pour les banques centrales

En clair, les banques centrales, dont la BCE qui supervise les plus grandes banques de la zone euro, se trouvent face à un dilemme.

D'après Moody's, un système possible de CBDC serait basé sur un compte similaire à un compte bancaire ordinaire, mais dans lequel les soldes enregistrés dans un grand livre représentent des créances sur la banque centrale plutôt qu'une banque commerciale.

Il est donc inhérent à la disposition d'une CBDC de ne pas pouvoir garantir entièrement l'anonymat. Dans un système fondé sur les comptes, les soldes doivent en fin de compte être liés à un individu ou à une entreprise.

Une CBDC pourrait avoir un avantage par rapport à la monnaie scripturale dans le contexte actuel des taux négatifs qui pousse certains épargnants à préférer l'argent liquide, note encore Moody's. Les monnaies numériques pourraient également faciliter l'assouplissement monétaire, car l'argent pourrait être créé instantanément et crédité aux particuliers.

Ariane van Caloen

Action collective contre Apple pour obsolescence

■ Test-Achats a déposé une action collective contre Apple au tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

L'association de consommateurs Test-Achats dénonce l'obsolescence programmée des iPhone 6 d'Apple. Selon l'association, la marque à la pomme a procédé à des mises à jour discrètes afin de masquer des problèmes de batterie. De plus, celles-ci auraient également causé un ralentissement des appareils. "Ce qui pousse les consommateurs à acheter des téléphones neufs", commente Test-Achats.

"Nous avons fait la requête auprès du tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Nous sommes dans la phase de recevabilité. Ensuite, le juge devra décider si on est en phase de opt-in, ce qui veut dire que toutes les personnes concernées qui ont un iPhone 6 pourront bénéficier du jugement, ou d'opt-out, c'est-à-dire que les consommateurs devront se manifester expressément pour en bénéficier", précise Julie Frère, la porte-parole de Test-Achats.

Nouvelle action contre le géant

Après avoir déjà visé Apple par le passé pour les capacités de stockage réelles de ses appareils, l'association tente donc une nouvelle fois d'obtenir une indemnisation pour les consommateurs.

500

millions de dollars

Apple a dû verser 500 millions de dollars aux consommateurs américains après un recours collectif similaire.

Une action qui pourrait aboutir puisque le géant américain a déjà été condamné à une indemnisation de 500 millions de dollars aux États-Unis, également via un recours collectif. "En France, l'entreprise a aussi été condamnée à verser 25 millions d'euros aux personnes lésées, ajoute Julie Frère. Nous visons une indemnisation d'environ 60 euros par consommateur. Il n'y a pas de chiffres précis mais on estime à 180 000 le nombre de modèles vendus en Belgique", précise-t-elle. Ce qui pourrait faire monter la facture à 10,8 millions d'euros pour Apple pour le marché belge.

"Nous estimons que les consommateurs belges ont le droit d'être traités avec le même respect et la même équité que les consommateurs américains, et qu'à ce titre, ils méritent d'être indemnisés", précise encore l'association.

L'Espagne a également lancé une procédure similaire et le Portugal et l'Italie devraient faire de même. Les Italiens ont par ailleurs eu récemment gain de cause dans un autre dossier et ont infligé 10 millions d'euros d'amende à Apple pour tromperie sur l'étanchéité de ses derniers iPhone et manque d'assistance lorsque les clients ont effectivement eu un problème d'infiltration d'eau.

De quoi noyer le géant sous les plaintes.

A. Msc.